

SYNDICAT DU LYCEE JEAN VILAR
COMPTE RENDU DU CONSEIL SYNDICAL
DU JEUDI 6 JUIN 2024 – 18 H 30

ARAMON

Absentes : Mme BENHAMOU, Mme LOUVARD

DOMAZAN

Absente excusée : Mme GAFFET

ESTEZARGUES

Absents excusés : Mme CROCITTI, M. CATUOGNO

LES ANGLÉS

Présentes : Mme HOFFMANN Monique, Mme MEISSONNIER (suppléante de Mme ARNAUD)

Absents excusés : M. DEVEZE, Mme ARNAUD

LIRAC

Absente : Mme JEAN

MONTFAUCON

Absent : M. MICALLEF

PUJAUT

Présents : Mme HOFFMANN Christel, M. FERRARA (suppléant Mme VIDAL)

Absente excusée : Mme VIDAL

ROCHEFORT DU GARD

Présent : M. GRIGNON (suppléant de Mme DIBON)

Absents excusés: M. MUONGHANE, Mme DIBON, Mme MALLAH

ROQUEMAURE :

Présente : Mme BON

Absente excusée : Mme FERRARO

SAINT LAURENT DES ARBRES

Présente: Mme THUAIRE

SAZE

Présente : Mme LAUTIER

TAVEL

Absente excusée : Mme CAYOL

THEZIERS

Présent : M. ALLOSIA suppléant Mme ARTERO

Absente excusée : Mme ARTERO

SAUVETERRE

Présente : Mme HALILI

Absente excusée : Mme BOURGIO

VILLENEUVE LEZ AVIGNON

Présents : M. SANCIAUME, M. PASTOUREL, M. ZANIRATO, Mme CLAPOT

La séance ouvre à 18 h 30.

Quorum : 14

Le procès-verbal de la séance du 12 mars 2024 de 19 h 00 est adopté à l'unanimité.
M. PASTOUREL est désigné en tant que secrétaire de séance.

I - COMMANDE PUBLIQUE – Marchés publics – Adhésion à un groupement de commandes pour « l'achat d'énergies, de fournitures/services en matière d'efficacité et d'exploitation énergétique »

Rapporteur : M. SANCIAUME

Le Syndicat Départemental d'Énergie de l'Ariège (SDE09), le Syndicat Départemental d'Énergie du Département de l'Aveyron (SIEDA), le Syndicat Départemental d'Énergie du Cantal (SDEC), la Fédération Départementale d'Électrification et d'Énergie de la Corrèze (FDEE 19), le Syndicat Départemental d'Énergie du Gers (SDEG), le Syndicat Départemental d'Énergie de la Haute-Loire (SDE43), la Fédération Départementale d'Énergie du Lot (FDEL), le Syndicat Mixte d'Électrification du Gard (SMEG), le Syndicat Départemental d'Électrification et d'Équipement de la Lozère (SDEE), le Syndicat Départemental d'Énergie des Hautes-Pyrénées (SDE65), le Syndicat Départemental d'Énergie et d'Électricité du Pays Catalan (SYDEEL 66), le Syndicat Départemental d'Énergie du Tarn (SDET) et le Syndicat Départemental d'Énergie de Tarn-et-Garonne (SDE82) ont constitué un groupement de commandes pour l'achat et la valorisation d'énergies, l'achat de fournitures, de services ou de travaux en matière d'efficacité énergétique dont le SDET (Syndicat Départemental d'Énergies du Tarn) est le coordonnateur. Ils seront les interlocuteurs privilégiés des membres du groupement situés sur leurs territoires respectifs.

Cette mutualisation peut permettre plus efficacement les opérations de mise en concurrence et d'obtenir le cas échéant de meilleurs prix. Pour ses propres besoins, le syndicat intercommunal du lycée Jean Vilar a donc un intérêt à adhérer à ce groupement de commandes.

Par conséquent, je vous propose :

- D'adhérer au groupement de commandes précité
- D'approuver la convention constitutive du groupement de commandes afférente
- D'autoriser M. le président à signer ladite convention constitutive
- De prendre acte des missions dévolues aux Membres Pilotes décrites au 5.2 de la convention constitutive et notamment que le Membre Pilote de son département demeure l'interlocuteur privilégié du syndicat du lycée Jean Vilar
- De prendre acte des missions dévolues au coordonnateur décrites au 4.2 de la convention constitutive qui autorise notamment le coordonnateur à signer les marchés, accords-cadres et marchés subséquents issus du groupement de commandes
- De régler les sommes dues aux titulaires des marchés retenus par le groupement de commandes et à les inscrire préalablement à son budget
- D'autoriser le coordonnateur à solliciter, autant que de besoin, auprès des gestionnaires des réseaux de distribution de gaz naturel et d'électricité ainsi que des fournisseurs d'énergies, l'ensemble des informations relatives aux différents points de livraison
- De régler le montant annuel de la participation au Syndicat pilote de son territoire. La participation correspond aux frais de fonctionnement pour la gestion du groupement.

ADOpte A L'UNANIMITE

2 - FINANCES LOCALES - Adoption du Compte de Gestion 2023

Rapporteur : M. SANCIAUME

M. SANCIAUME informe les membres du conseil que, conformément à l'article L.1612-12 du CGCT, le percepteur a fait parvenir au siège du syndicat le compte de sa gestion 2023.

Il le propose à la lecture des membres du syndicat et constate un résultat identique au centime d'euro près, au compte administratif.

Il demande aux conseillers syndicaux d'approuver le compte de gestion 2023.

ADOPTE A L'UNANIMITE

3 - FINANCES LOCALES - Adoption du Compte Administratif 2023

Rapporteur : M. SANCIAUME

Il convient aujourd'hui d'approuver le compte administratif.

Ce compte fait ressortir les résultats suivants :

Section de fonctionnement :

Dépenses : 156 517,73 €

Recettes : 465 052,89 €

Soit un excédent de fonctionnement de : 308 535,16 €

Section d'investissement :

Dépenses : 152 666,32 €

Recettes : 188 187,83 €

Soit un excédent d'investissement de : 35 521,51€

Le résultat global de clôture s'établit donc à 344 056,67 €

Conformément à la règle, M. SANCIAUME sort de la salle et ne participe pas au vote. Il demande à Mme HOFFMANN de faire adopter le compte administratif 2023.

ADOPTE A L'UNANIMITE

4 - FINANCES LOCALES - Affectation des résultats 2023

Rapporteur : M. SANCIAUME

M. SANCIAUME propose d'affecter les résultats de l'exercice 2023 de la façon suivante :

- Report en section de fonctionnement, au compte 002 « Excédent de fonctionnement reporté »: le montant de 141 035,16 €
- Affectation au compte 1068 « réserves – Excédents de fonctionnement capitalisés » : le montant de 167 500 € (réserves)
- Report en section d'investissement, au compte 001 « Excédent d'investissement reporté » : le montant de 35 521,51 €

M. SANCIAUME propose aux membres du conseil de confirmer cette affectation des résultats.

ADOPTE A L'UNANIMITE

5 - FINANCES LOCALES – Exercice 2024 – Décision modificative n°1

Rapporteur : M. SANCIAUME

Le syndicat prévoit, au moment du vote du budget primitif, l'affectation d'enveloppes prévisionnelles destinées à la couverture des dépenses évaluées en début d'année et à la réalisation de certaines opérations d'investissement.

Ces estimations peuvent subir quelques ajustements quant à leurs inscriptions budgétaires du fait d'imprévus survenus au cours de l'exercice ou de réalisations plus importantes que prévues. Ainsi, il convient de procéder à ces rectifications.

Il apparaît que les résultats repris par anticipation au sein du budget primitif fait apparaître une différence de 80 € sur l'excédent de fonctionnement.

En effet, l'excédent de fonctionnement est 140 955,16 € au sein du BP alors qu'il aurait dû être de 141 035,16 €.

Ainsi, il convient de procéder à cette rectification :

SECTION DE FONCTIONNEMENT							
DEPENSES				RECETTES			
TOTAL BP 2023				TOTAL BP 2023			
456 667,16				456 667,16			
Chapitre	Comptes	Libellés	Montant	Chapitre	Comptes	Libellés	Montant
023	023	Virement à la section d'investissement	80,00	002	002	Excédent de fonctionnement reporté	80,00
TOTAL DM				TOTAL DM			
80,00				80,00			
TOTAL BP APRES DM				TOTAL BP APRES DM			
456 747,16				456 747,16			

SECTION D'INVESTISSEMENT							
DEPENSES				RECETTES			
TOTAL CREDITS OUVERTS 2023				TOTAL CREDITS OUVERTS 2023			
500 830,97				500 830,97			
Chapitre / Programme	Comptes	Libellés	Montant	Chapitre / Programme	Comptes	Libellés	Montant
21	2181	Installations générales	80,00	021	021	Virement de la section de fonctionnement	80,00
TOTAL DM				TOTAL DM			
80,00				80,00			
TOTAL APRES DM				TOTAL APRES DM			
500 910,97				500 910,97			

Sur cette base, je vous propose d'adopter la décision modificative n°1.

ADOPTÉ A L'UNANIMITE

Questions diverses :

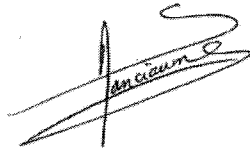
M. le Président informe que le remplacement des luminaires du gymnase est en cours pour la mise en place de leds moins énergivores. Il indique que dans le cadre des économies d'énergies, un dispositif totalement gratuit pour amener l'air chaud vers le sol est également envisagé. De plus, un projet d'ombrières suivi par le conseil régional devrait voir le jour au niveau du parking des enseignants et personnels. On pourra peut-être réfléchir pour l'alimenter si la puissance est suffisante au niveau du gymnase.

Mme LARUE, directrice administrative du syndicat, indique qu'une étude pour l'installation de panneaux photovoltaïques sur le toit du gymnase a été lancée car à l'heure actuelle on ne sait pas d'une façon certaine si le champs photovoltaïque de SAZE englobera un rayon dont fera partie Villeneuve lez Avignon.

En ce qui concerne le parcage des vélos, l'achat d'appuis très résistants a été prévu pour une somme de 393 euros.

Séance levée à 18 H 50.

M. le Président

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'SANCIAUME', written over a horizontal line.

Alain SANCIAUME

Le secrétaire de séance

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'PASTOUREL', written over a horizontal line.

Jacques PASTOUREL